

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Ardennes

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/05/2011

Par suite d'une convocation en date du 17/05/2011, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RAPHENNE Francis Maire

Présent(s) : M. RAPHENNE Francis, Maire, Mme : COLIN Carole, MM : AVRIL Matthias, BADRE Olivier, BROUET Christophe, DAUMONT Michel, GOIN Jérôme, GUENARD Laurent, LEQUEUX Michel, MASSON Bernard, MONTEBRAN Claude, PECOURT Jean Claude, QUENTIN Jean Jacques, WATIER Denis

Ayant donné (s) procuration: MM BADRE Jean-Claude à PECOURT Jean-Claude, BERTOUT Pascal à GOIN Jérôme, PARIZEL Patrice à RAPHENNE Francis.

Nombres de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 14

Date de la convocation : 17/05/2011

Date d'affichage : 17/05/2011

A été nommé secrétaire : M QUENTIN Jean-Jacques

SOMMAIRE

Décision modificative Budget Général 2011
Taux et Impôts 2011 : modification des taux
Participation financière au Syndicat du Collège de Monthermé
Admission en recouvrement de créances
Logiciels-Contrat Segilog
Liste annuelle des jurés d'assises
Commission Communale des Impôts Directs
PNR des Ardennes : adoption de la charte et adhésion au Syndicat Mixte de Gestion du PNR
Achat de la parcelle AP 75
Contrats Unique d'Insertion
Subvention Association Pays des Hautes-Rivières

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé à la majorité. *Deux remarques sont faites par Monsieur Olivier BADRE, relatives pour la première au vote du compte administratif du Budget Général 2010, il précise qu'il s'est abstenu pour le vote car il y a une différence entre le montant des travaux de la douche présenté en commission et le montant du compte administratif. La seconde remarque concerne le point 9, Monsieur Olivier BADRE s'est abstenu car pour la construction du columbarium, les travaux ont commencé avant le vote.*

Monsieur Olivier BADRE fait part que Monsieur le Maire à la fin du dernier conseil a eu des propos intimidants, inciviles et menaçants à son égard et demande que Monsieur le Maire répète tout haut ce qu'il a dit tout bas.

Monsieur le Maire répond « c'était du hors conseil, je ne relève même pas »

Un point est ajouté à l'ordre du jour (Subvention pour l'association Pays des Hautes-Rivières) .

Décision modificative Budget Général 2011

réf : 2011-30

Suite à l'échange de terrain entre la commune et Monsieur Bernard DAUMONT,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de procéder à la décision modificative suivante du Budget Général 2011

Chapitre 011 "Charges à caractère général" :

Article 6188 "Autres frais divers" : -1000 €

Chapitre 042 -Article 616 : 1000 €

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)

Taux et Impôts 2011 : modification

réf : 2011-31

Suite à la réforme de la taxe professionnelle et au rebasage des taux pour 2011, il est nécessaire de rectifier le taux voté lors du dernier conseil et de fixer le taux à 16,47

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux de la taxe d'habitation à 16,47 pour l'année 2011 et de rectifier le taux de la taxe du foncier non bâti à 22,51

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)

Participation financière au Syndicat du Collège de Monthermé

réf : 2011-32

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal chargé de la gestion du collège en date du 22 mars 2011 fixant la part de la Collectivité à 3681 €,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal accepte de régler cette participation de 3681 € et d'inscrire le montant au Budget Primitif 2011 à l'article 6554

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)

Admission en recouvrement de créances

réf : 2011-33

Suite à la Délégation de Service Public pour le service eau et assainissement de la Collectivité avec notre prestataire Eau et Force,

Il est nécessaire de rectifier certaines factures émises par la Collectivité et de procéder au remboursement des sommes indûment perçues auprès des administrés concernés,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de rembourser sur les factures d'eau les sommes indûment perçues conformément à la liste annexée à la présente délibération et d'inscrire la somme au Budget Eau et Assainissement 2011

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)

Logiciels-Contrat Segilog

réf : 2011-34

Dans le cadre de l'informatisation des services municipaux, la commune a souscrit un contrat de prestation de services avec la société SEGILOG.

Le prestataire s'engage à :

Fournir l'ensemble de sa suite logicielle (comptabilité, élections, service technique, cimetière, population).

Former des agents (sans quotas, ni limitation).

La maintenance par téléphone et si nécessaire sur site.

Le contrat est signé pour une durée de trois ans avec un coût annuel de 3850 € HT (dont 3465 € HT en investissement et 385 € HT en fonctionnement). Il convient de le renouveler, c'est pourquoi, le Conseil Municipal décide d'approuver la signature de ce contrat à compter du 15 juin 2011 et d'autoriser le Maire à le signer.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)

Liste annuelle des jurés d'assises:

En vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des membres du jury d'assises pour 2012, le Conseil Municipal procède au tirage au sort sur la liste électorale des personnes.

N°1 : DESQUILBET Philippe né le 04/11/1958 à Nohan Sur Semoy habitant 4 rue des Hubiets-Linchamps- 08800 Les Hautes-Rivières-Bureau : 3

N°2 : LECLERC Eric née le 24/06/1962 à Mirecourt habitant 6 rue de l'Espérance 08800 Les Hautes-Rivières-Bureau : 01

N°3 : ZIMMER Sébastien né le 26/03/1971 à Guise habitant 9 rue de Trigne 08800 Les Hautes-Rivières-Bureau : 01

Commission Communale des Impôts Directs

réf : 2011-35

Par délibération en date du 4 juin 2008, selon l'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des impôts , le Conseil Municipal avait proposé six commissaires titulaires et six commissaires suppléants sur la liste de contribuables de la commune.

Suite à la démission de Monsieur Parizel Marcel (commissaire titulaire), il est nécessaire de procéder à son remplacement.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal propose de nommer commissaire titulaire Monsieur MALFAIT Michel-2 Bis rue des Hubiets à Linchamps-08800 Les Hautes-Rivières

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)

PNR des Ardennes : adoption de la charte et adhésion au Syndicat Mixte de Gestion du PNR

réf : 2011-36

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 123-1 à L 123-16, R 123-7 et suivants, L 333-1 à L 333-4 et R 333-1 et suivants,

Vu le projet de charte du Parc Naturel régional des Ardennes tel qu'arrêté par le Président du Conseil Régional de Champagne-Ardenne en date du 1er décembre 2010,

Vu le rapport favorable de la commission d'enquête publique du 18 mars 2011,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du PNR des Ardennes,

Le Conseil Municipal ,

Approuve le projet de charte du parc naturel régional des Ardennes et s'engage à le mettre en oeuvre et à le respecter,

Approuve les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel des Ardennes,

Décide d'adhérer au Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel des Ardennes.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale: demande d'avis :

Suite au courrier transmis par Monsieur le Préfet des Ardennes en date du 4 mai dernier, il est demandé au Conseil Municipal de porter un avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avis transmis par la CCMS et propose d'envoyer ce même avis au nom de la Commune à la Préfecture des Ardennes (avis présenté ci-dessous).

Après avoir étudié le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal présenté par Monsieur le Préfet des Ardennes lors de la séance de la CDCI du mardi 26 avril 2011, le Conseil Municipal de la Commune des Hautes-Rivières, dans sa séance du 24 mai 2011:

- **PENSE** que la révision de la carte intercommunale du département, voulue par la loi, est une OPPORTUNITE CAPITALE à saisir pour nos Ardennes et se doit être la traduction d'une véritable vision d'avenir. Au regard de nos problèmes économiques, démographiques et sociaux importants, au regard de notre petite population (285 000 habitants...), la nouvelle organisation des territoires ardennais se doit être ambitieuse, cohérente avec les pratiques de vie de nos concitoyens et leurs vécus commun à tout niveau, adaptée aux enjeux futurs de développement ou encore aux contraintes croissantes de gestion des services publics locaux, porteuse de **projets structurants et de solidarité financière**. L'objectif est de construire un territoire compétitif qui compte au niveau de son économie et qui a « du poids » au niveau régional et national.
- **DEMANDE**, dans cette logique, l'étude de la création d'une grande intercommunalité Nord-Ardennes sur un territoire ayant une entité géographique, historique, économique, démographique...et malheureusement

problématique identique, comportant notamment les Communautés de Communes Ardennes Rives de Meuse et Meuse et Semoy ainsi que les villes de Revin et Anchamps. Ceci, tel que proposé en 2006 sous l'autorité de l'actuel Président de la République alors Ministre de l'Intérieur et adoptant les contours de l'actuel Pays des Vallées de Meuse et Semoy qui fonctionne sous forme de syndicat depuis environ 10 ans !

Dans l'état actuel du schéma la Communauté de Communes Meuse et Semoy est condamnée à rester pauvre et isolée.

- **REGRETTE** qu'aucune simulation financière ne soit transmise avec le schéma proposé et **RECLAME** des études d'impact budgétaire et fiscal. Ces éléments sont indispensables aux élus responsables que nous sommes.
- **EXPRIME SON OPPOSITION** au Schéma présenté qui ne répond pas aux enjeux exprimés ci-dessus notamment de par son morcellement encore trop important et de son découpage territorial quelquefois sans rapport avec les bassins de vie : six ou sept intercommunalités de projets, structurées autour de l'indispensable rapprochement de Charleville et Sedan, ayant accès aux grandes voies de communication (notamment l'autoroute A 304) permettraient d'avoir à la fois un équilibre, une émulation et une « force de frappe » bénéfiques pour l'ensemble de notre Département.
- **PROPOSE** qu'un contre-projet traduisant au mieux l'ensemble des réflexions exposées ci-dessus qui nous semblent porter l'avenir de notre Département, soit proposé au vote de la prochaine CDCl, avec pour base le projet de 2006 déjà cité.

Achat de la parcelle AP 75

réf : 2011-37

Sur rapport du Maire,

Après lecture d'une proposition de Mme Schneider de vendre la parcelle AP75 à la Commune,

Le Conseil Municipal :

Accepte d'acheter la parcelle AP 75 (202m2) pour un montant total de 1€

Autorise le Maire, ou à défaut le premier adjoint, à signer l'acte authentique à intervenir.

Dit que cet acte sera établi en l'étude de maître Maquenne, notaire à Fumay

Dit que les frais de bornage, les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de l'acquéreur

Donne au maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)

Contrats Unique d'Insertion

réf : 2011-38

Considérant les besoins de personnel au sein des services techniques de la Mairie,

Monsieur le Maire propose de créer deux contrats unique d'insertion, dit CUI , à 26h pour un contrat à durée déterminée, d'une période de 8 mois, pour des personnes bénéficiaires du RSA destiné à favoriser le retour à l'emploi stable de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail, à compter du 1er juin 2011.

-Il demande d'approuver la proposition ci-dessus et de l'autoriser à signer au nom et pour le compte de la commune les conventions à intervenir avec le Conseil Général, les contrats de travail, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)

Subvention Association Pays des Hautes-Rivières

réf : 2011-39

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 300 € à l'association "Pays des Hautes-Rivières"

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstention : 0)-Monsieur Bernard MASSON ne participe pas au vote

Communications diverses

IGN: lecture du courrier relatif à l'autorisation des personnes mandatées par l'IGN pour pénétrer sur les terrains privés.

Syndicat d'Electrification des Vallées de la Meuse et de la Semoy: la modification des statuts a été validée par la Préfecture des Ardennes.

Campagne Zéro Pesticide : une présentation du projet sera faite en conseil municipal en début de séance, une réunion de communication aux administrés sera également programmée.

Formation pour l'utilisation des défibrillateurs :

Une formation sera dispensée à l'attention du personnel Mairie et des associations.

Monsieur Michel DAUMONT demande ce qu'il en est pour le tapis du Cosec, une réfection du tapis doit être réalisée. Une possibilité de le faire en trois parties pourra être envisagée , le montant de l'opération s'élève à 30 000 €.

Pour le nouveau puits, l'hydrologue vient de rendre son rapport , ce dernier est consultable en Mairie

Le nettoyage du pont de Sorendal est programmé dans la liste des travaux des services techniques.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h40.